



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON
se réunira, en séance ordinaire

Le Mercredi 26 Août 2020 à 18h30 au foyer d'activités

Ordre du jour :

- 1) Décisions du maire
- 2) Délibération autorisant le recrutement d'un apprenti
- 3) Délibération portant sur l'achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège
- 4) Délibération portant sur le droit à la formation des élus
- 5) Informations diverses

Fait à Saint Perdon, le 20 Août 2020

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

